

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 05 décembre 2018 à 20 heures 30 minutes
Salle du conseil

Présents :

M. BELKISSE Dominique, M. COLLAS Geoffrey, M. DEMAISON Maurice, Mme DEMAISON Frédérique, M. ICHÉ Michel, M. LEFEBVRE Dominique, M. LOCHOUARN Denis, M. MARICHAL Michel, M. RAFFIN Alain, Mme RAFFIN Jeannick, M. TALABOT Michel

Absent(s) :

M. BOYER Alexis, Mme FAGOTIN Annick, Mme SANCHEZ Angélique, Mme SIMEON Patricia

1 - Approbation du Compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

2 - Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur Maurice DEMAISON a été désigné secrétaire de séance.

3 - Devis Architecte pour la grille de l'Église (délibération N° 2018-5-1)

Vu le projet de mise en place d'une grille devant le portail de l'église Saint Martin et le besoin de faire appel à un architecte.

Le Conseil municipal accepte le devis d'un montant de: 1 900.00€ HT soit 2 280.00€ TTC
Le Conseil municipal charge Le Maire de demander des subventions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Fonds d'Urgence Seine et marne Entraide (délibération N° 2018-5-2)

La Commune de Sablonnières ayant été touchée plusieurs fois à cause des événements climatiques de juin 2018.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de constituer une demande de Fonds d'urgence Seine et Marne Entraide auprès du Département

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Arrêté de délégation de signature aux Adjointes pour les élections

Suite à la nouvelle réforme électorale et aux délai définis afin d'inscrire ou de radier un électeur, Le Maire donne délégation de signature aux Adjointes en cas d'absence de celui-ci.

6 - Contrat CUI - PEC (délibération N° 2018-5-3)

Depuis le nouveau dispositif des contrats aidés le CAE-CUI devient CUI-PEC.

Dans le cadre d'une anticipation pour un besoin urgent,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la création d'un contrat aidé CUI-PEC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Décisions modificatives (délibérations N° 2018-5-4, 2018-5-5, 2018-5-6, 2018-5-7, 2018-5-18, 2018-5-19)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte les différentes décisions modificatives

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8- Versement mensuel des indemnités des Élus (délibération N° 2018-5-8)

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, publié au Journal

Officiel de la République française du 26 mai 2016 ;

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié, relatif à la rémunération des

personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et personnels des établissements

publics d'hospitalisation, publié au Journal officiel de la République française du 27 janvier 2017 ;

Considérant les articles L.2123-23, L2123-24, L.2511-34 L.2511-35, du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal fixe les indemnités du Maire et des adjoints, à compter du 1er février 2017, en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ainsi qu'il suit :

Maire :

De 500 à 999 habitants : Taux maximal : 31%

Adjoints :

De 500 à 999 : Taux maximal : 8,25%

Ces indemnités seront réglées **mensuellement** à partir de janvier 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Location Cour du Pressoir (délibération N° 2018-5-9)

Le Conseil Municipal, accepte la poursuite de la convention avec Mr DUPREZ pour la location d'un bâtiment Cour du Pressoir pour un montant de 381.12€ par an.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - SNE: Adoption du R.P.Q.S. 2017 (délibération N° 2018-5-10)

Vu l'article L1224-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Considérant que le rapport doit être présenté au Conseil Municipal et en avoir son approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) 2016 du SNE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11- Demande de subvention (délibération N° 2018-5-11)

Le Conseil Municipal accepte la demande de subvention de l'association " Les Sangliers"

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Modification des statuts du SDESM (délibération N° 2018-5-12)

Vu la délibération N° 2018-56 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la modification des statuts.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Désignation des délégués au Syndicat de l'eau de l'Est Seine et Marnais dit S2E77 (délibération N° 2018-5-13)

Vu l'arrêté interdépartemental n°2018/DRCL/BLI n°66 en date du 29 juin 2018 portant création du syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais dit « S2E77 »,

Considérant que cet article 5 prévoit :

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par chacun des membres et à raison de :

Considérant que, par anticipation, il est proposé de désigner les représentants à ce syndicat, à savoir :

1 délégué Titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Désigne:

- Délégué Titulaire: M. Alain RAFFIN

- Délégué Suppléant: M. Michel MARICHAL

Cette désignation entrera en vigueur à la date de création du syndicat issu de la fusion.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Devis éclairage Ferme du Domaine (délibération N° 2018-5-14)

Suite à l'aménagement d'une aire de stationnement au lieu dit La Ferme du Domaine, Le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux de pose d'un éclairage supplémentaire et accepte les devis concernant l'achat du matériel et de la pose.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Demande de DETR (délibération N° 2018-5-15)

Le Conseil Municipal décide de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR exercice 2019 pour les travaux désignés ci-après:

- Aide exceptionnelle pour la réparation urgente des voiries endommagées par des intempéries.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Syndicat des secrétariats: Adhésion de la commune de Montolivet (délibération N° 2018-5-16)

Vu la délibération n° 2018-3-2 du Comité Syndical du Syndicat des Secrétariat de la Vallée du petit Morin lors de sa séance du 19/11/2018 portant approbation de l'adhésion de la commune de Montolivet.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune de Montolivet au Syndicat des secrétariats de la Vallée du Petit Morin.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - Syndicat des secrétariats: Modification des statuts(délibération N° 2018-5-17)

Considérant qu'il convient de modifier les statuts du Syndicat des Secrétariats de la Vallée du Petit Morin suite à l'adhésion de la commune de Montolivet, Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à SABLONNIERES
Le Maire,